



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

70^e séance plénière

Jeudi 30 novembre 2001, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Han (République de Corée)

*En l'absence du Président, M. Hussein (Éthiopie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 41 de l'ordre du jour (suite)

Question de Palestine

Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/56/35)

Rapport du Secrétaire général (A/56/642)

Projets de résolution (A/56/L.19, A/56/L.20, A/56/L.21, A/56/L.22)

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : La question du Moyen-Orient est parmi les questions brûlantes qui persistent depuis très longtemps, et l'une de celles qui préoccupent le plus la communauté internationale.

Même si, après avoir connu de nombreuses années de guerre, le peuple de Palestine a obtenu une autonomie partielle dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, un règlement juste et durable de la question du Moyen-Orient semble toujours hors de portée, étant donné que les pourparlers de paix entre la Palestine et Israël ont pris maints détours et que les accords existants entre les deux parties n'ont toujours pas été pleinement mis en oeuvre. Cette nouvelle flambée de violence dans le conflit entre la Palestine et Israël, qui a débuté en septembre 2000, se poursuit

depuis longtemps et a fait de nombreuses victimes civiles, en plus d'entraîner d'énormes pertes de biens pour les deux parties, surtout pour la partie palestinienne. Elle a également provoqué une recrudescence des tensions dans la région, rendant ainsi le processus de paix au Moyen-Orient encore plus difficile et complexe. Les événements récents ont un impact de plus en plus négatif sur la paix et la stabilité dans le monde.

Nous avons pris note des efforts positifs faits par les parties intéressées depuis septembre dernier pour atténuer la violence du conflit entre les Palestiniens et les Israéliens, et pour reprendre les pourparlers de paix entre les deux parties. Nous nous félicitons de ces efforts. Malheureusement, toutefois, la violence entre les Palestiniens et les Israéliens n'a pas pris fin; elle continue de s'intensifier, et la situation au Moyen-Orient, plutôt que de s'améliorer, s'est détériorée encore davantage. La sécurité est loin d'être préservée par les deux parties, et les deux peuples continuent de vivre dans l'ombre de la violence et du conflit.

Il est donc nécessaire que la communauté internationale et les parties intéressées tirent sincèrement des leçons de la situation. Il a été démontré à maintes reprises par le passé – et cela est vrai en ce moment au Moyen-Orient – que le conflit et les affrontements ne servent qu'à intensifier la haine mutuelle et à compliquer les choses, tandis que le dialogue et la négociation sont le seul chemin menant à la paix.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Le Conseil de sécurité, qui a une responsabilité particulière dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, devrait jouer un rôle important dans la promotion d'un règlement du problème du Moyen-Orient. Sa priorité absolue consiste maintenant à prendre résolument des mesures pour mettre fin à la violence et apaiser les tensions dès que possible, et à respecter sa promesse de protéger les civils dans les conflits armés.

La question du Moyen-Orient a une incidence directe sur la paix et la sécurité internationales dans leur ensemble. Une fin rapide au conflit palestino-israélien et l'instauration de la paix au Moyen-Orient répondent par conséquent aux intérêts fondamentaux de tous. Nous lançons un appel ferme aux deux parties afin qu'elles mettent sérieusement en oeuvre leurs accords existants, qu'elles répondent activement aux efforts de médiation entrepris par la communauté internationale et qu'elles reviennent sans tarder à la table des négociations. Nous espérons également que les parties qui ont une influence sur les deux parties joueront un rôle positif pour encourager une fin au conflit, ainsi que la reprise rapide des pourparlers de paix.

Au centre de la question du Moyen-Orient se trouve la question de Palestine. Sans le rétablissement des droits nationaux légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à un État indépendant, il sera impossible d'arriver à une solution juste, équitable et durable de la question du Moyen-Orient. Nous avons toujours soutenu que les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies sur cette question ainsi que le principe de l'échange de territoires contre la paix sont la base des pourparlers de paix au Moyen-Orient, et que l'application fidèle des accords et arrangements existants entre les deux parties constitue une condition préalable à leur confiance mutuelle.

Le Gouvernement et le peuple chinois n'ont cessé d'appuyer la juste cause du peuple palestinien s'agissant de rétablir ses droits nationaux légitimes. Nous nous félicitons de tous les efforts déployés par la communauté internationale pour rétablir la stabilité régionale et nous oeuvrerons, comme toujours, avec le reste de la communauté internationale pour apporter une contribution positive à la réalisation d'une solution globale et juste au problème du Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

M. Thayeb (Indonésie) (*parle en anglais*) : La coïncidence dans le temps de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui a eu lieu hier, et de l'examen par l'Assemblée générale de la question de Palestine est un rappel solennel aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies que plus d'un demi-siècle après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 181 (II), le peuple palestinien doit encore exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Au fil des ans, des dizaines de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ont été adoptées, mais elles demeurent non appliquées.

Les grands espoirs et l'optimisme suscités par la Conférence de paix de Madrid, il y a une décennie, et les nombreux accords de paix ultérieurs se sont presque dissipés et on peut à peine dire que les grands mots couchés sur le papier aient apporté la moindre amélioration tangible à la vie de la population des territoires occupés. Le peuple palestinien reste dépossédé de ses terres et continue d'être privé de son droit à revenir dans son foyer national. Les progrès économiques réalisés durant les journées grisantes du processus de paix se sont évanouis, l'économie naissante étant mise dans une situation précaire par la puissance occupante.

Aujourd'hui, la situation dans les territoires palestiniens occupés échappe tragiquement et rapidement à tout contrôle, entraînant la rupture des pourparlers de paix, l'escalade de la violence sur le terrain et la soumission des Palestiniens à l'occupation illégale. Comme le signale le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, rien que durant l'année dernière, il y a eu des dizaines de victimes, principalement parmi la population civile. Nous sommes fort préoccupés par l'usage d'une force militaire mortelle pour empêcher la montée de protestations palestiniennes contre l'occupation. Tout aussi alarmant est le recours à l'assassinat sélectif de dirigeants palestiniens, qui a coûté encore plus de vies de spectateurs innocents, y compris des enfants.

D'un autre côté, les activités illégales de colonisation de la puissance occupante continuent sans se ralentir, combinées avec des incursions militaires dans le territoire déjà sous contrôle palestinien. Comment peut-on permettre un tel état de choses sans que ses ramifications menacent la région en particulier ainsi que la paix et la sécurité du monde en général?

Depuis l'effilochement du processus de paix et la récente crise dans la région, la communauté internationale a fait entendre sa profonde consternation face aux atrocités perpétuées contre toute une nation et son peuple. C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité s'est réuni plusieurs fois au cours de l'an dernier pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Malheureusement, le Conseil n'a pas été capable de mener une action tangible, comme d'envoyer des observateurs internationaux dans les territoires occupés pour protéger les civils palestiniens sous occupation israélienne et de maintenir un certain degré de paix et de sécurité.

Il est également approprié de mentionner la tenue de la cinquième session extraordinaire de la Commission des droits de l'homme, en octobre 2000, sur la demande instante de l'écrasante majorité des pays membres, pour traiter de la grave détérioration de la situation en matière des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés. Elle a abouti à l'adoption de plusieurs mesures fermes par la Commission, groupées dans sa résolution S-5/1. Il est en réalité inacceptable que les demandes présentées dans cette résolution soient ignorées, tandis que la puissance occupante viole de manière flagrante la quatrième Convention de Genève. C'est dans ce contexte que ma délégation appuie les efforts pour reconvoquer à Genève, le 5 décembre, la Conférence des Hautes Parties contractantes afin d'assurer le respect des dispositions de la Convention et d'assurer la protection du peuple palestinien.

Il ne peut y avoir d'autre choix pour les parties que de faire en sorte de ramener le calme dans les territoires occupés, offrant ainsi un environnement propice à la reprise des négociations de paix. Cela devrait être une priorité pour la communauté internationale. Tout comme une condamnation sans équivoque a été exprimée face à la violence et la terreur infligées à des civils innocents lors des attaques terroristes odieuses du 11 septembre, nous ne devrions pas plus perdre de vue la vague de violence et de terreur contre la population des territoires occupés, qui s'ajoute à l'occupation étrangère de la terre.

La violence engendre la violence et ne sert aucun objectif. Elle ne prépare certainement à aucun degré de sécurité. La sécurité ne peut prévaloir que s'il y a une paix stable et si le désir ardent de liberté et d'indépendance d'un peuple est assouvi. Ce qui est en

jeu ici, c'est l'urgence d'arriver à une solution globale, juste et durable de la question de Palestine, et surtout de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables conformément à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, à la Déclaration universelle des droits de l'homme et au droit international.

Notre position inébranlable est que, pour assurer une paix durable, il faut l'instaurer dans le cadre de la légalité internationale et sur la base des principes suivants : le retrait d'Israël du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem, et d'autres territoires occupés; le respect du droit de tous les États de la région de vivre en paix dans des frontières sûres et internationalement reconnues; et la reconnaissance et l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, principalement le droit à l'autodétermination.

Dans l'environnement d'une crise qui s'aggrave et d'un processus de paix qui s'enlise, les accords de Charm el-Cheikh et de Taba constituaient de petits pas, mais des pas importants pour combler les divergences entre les parties. De même, le rapport Mitchell a offert quelques recommandations pratiques pour un retour à des négociations de paix. Les dirigeants palestiniens ont démontré une grande perspicacité et fait preuve d'attachement au processus de paix en acceptant ces recommandations comme un tremplin pour aller de l'avant.

Il va de soi que les efforts internationaux sont essentiels pour mettre fin à ce conflit, y compris l'assistance des Nations Unies et des cogarants du processus de paix. Nous avons également pris note de la déclaration faite par les États-Unis « de travailler pour arriver au jour où deux États – Israël et la Palestine – vivront ensemble pacifiquement ». Tout aussi importante est l'annonce qu'ils contribueront activement à un mécanisme de surveillance et de vérification par une tierce partie d'un cessez-le-feu acceptable par les deux parties, à la mise en oeuvre des plans Mitchell et Tenet, et qu'ils oeuvreront avec la communauté internationale pour aider à reconstruire l'économie palestinienne.

Nous, membres de la communauté internationale, saisissons donc cette occasion et redoublons nos efforts concertés pour apporter une solution définitive à la question de Palestine et faire ainsi de la vision de la paix, de la sécurité et du développement durable une réalité pour le peuple palestinien dans sa totalité.

M. de Saram (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Sri Lanka a depuis toujours appuyé vigoureusement et inconditionnellement le peuple palestinien.

Hier, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Président du Sri Lanka, S. E. Mme Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, a réaffirmé cet appui dans son message, en s'exprimant ainsi :

« Je souhaite sans ambiguïté aucune réaffirmer l'appui ferme et constant du Sri Lanka au peuple palestinien dans la lutte continue qu'il mène sous la direction de son Président Yasser Arafat pour réaliser ses droits inaliénables et aspirations légitimes et sa volonté d'accéder à l'indépendance.

Conformément à cette politique, Sri Lanka a formellement reconnu l'État de Palestine. Il est profondément réconfortant de constater que la communauté internationale reconnaît de manière croissante l'urgence de mettre fin à l'occupation et d'établir un État palestinien comme base juste et durable à la paix dans la région ».

L'une des principales responsabilités des Nations Unies consiste à continuer à sensibiliser la communauté internationale, s'agissant du peuple de Palestine. C'est une responsabilité que l'Assemblée générale, en particulier, a assumé consciencieusement avec son examen annuel des rapports du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, où il est fait état de la situation troublante et décourageante des Palestiniens des territoires occupés.

Nous exprimons, comme il se doit, notre satisfaction au Représentant permanent du Sénégal, à l'Ambassadeur Papa Louis Fall et au Comité tout entier; je le fais au nom de la délégation de Sri Lanka.

La reconnaissance internationale générale, explicite, qui découle de la légitimité d'un État palestinien, et de sa nécessité, est pour ceux d'entre nous qui ont exprimé leur appui à l'État de Palestine ces dernières années une évolution significative et particulièrement impressionnante.

Il est tragique qu'il ait fallu tant de douleurs et de souffrances, de morts et de destructions, qui semblent d'ailleurs ne jamais finir, pour arriver à ce stade. La justice et la paix demeurent insaisissables. Il fut un temps l'année dernière où une lueur d'espoir est apparue : on a cru que, dans un avenir relativement

proche, l'évolution du processus de paix engendrerait une amélioration concrète des conditions effroyables dans lesquelles vivent quotidiennement les Palestiniens des territoires occupés. Il y a eu, cependant, les événements tragiques des tous derniers jours du mois de septembre 2000 à Jérusalem-Est ainsi que la violence effroyable qui y a fait suite et qui se poursuit toujours.

Il est indubitable que l'on aspire à la paix. Cependant, pour arriver à la paix, il convient de relancer le processus de paix. Tant que le processus de paix n'aura pas été mené à bien de manière satisfaisante, les normes et les obligations actuelles en matière des droits de l'homme et les dispositions de la quatrième Convention de Genève doivent être pleinement reconnues et appliquées.

Le rapport dont l'Assemblée générale est aujourd'hui saisie, à savoir le rapport du Comité sur les droits inaliénables du peuple palestinien, fait état d'une sévérité sans précédent dans les contrôles sur les territoires occupés. Le cycle de la violence et de la contre-violence, de la violence, et de la contre-violence se poursuit. Des affrontements hostiles ont lieu presque quotidiennement entre les forces israéliennes et les Palestiniens. Les autorités israéliennes ont mis en place des systèmes de réglementation civile et militaire dont ils imposent le respect avec une intensité extraordinaire.

Ces tensions et violence, accrues depuis le mois de septembre 2000, ont fait de nombreux morts et blessés parmi Palestiniens et Israéliens, même si les Palestiniens sont ceux qui comptent de loin le plus grand nombre de victimes.

L'occupation présente également d'autres aspects inquiétants : le système complexe de contrôles imposés aux mouvements des personnes, à la circulation des véhicules et des biens qui entrent et sortent des territoires palestiniens occupés, les points de contrôle, les couvre-feux et les bouclages qui engendrent ce que l'on a appelé un « état de siège »; les colonies de peuplement; la destruction des maisons et des terres palestiniennes; et le recours disproportionné et excessif à la force militaire.

Les conséquences globales d'une telle occupation ont été catastrophiques dans les territoires occupés : les perturbations du commerce et de l'emploi, dans les services de santé, les écoles et la vie des enfants, la fourniture des services publics et l'éducation; la

pauvreté générale qui en découle; la détresse et le désespoir des parents; l'insuffisance des recettes publiques; et un sentiment universel de frustration et de désespoir qui semble avoir enveloppé tous les territoires occupés.

Les conditions de vie des Palestiniens dans les camps de réfugiés sont particulièrement préoccupantes. Ils n'ont aucun moyen de subsistance à l'extérieur des camps de réfugiés. Lorsque l'entrée ou la sortie d'un camp est interdite et que les Palestiniens qui se trouvent dans le camp ne sont pas en mesure de trouver un emploi à l'extérieur, ces familles et leurs enfants n'ont aucun moyen de subsistance.

Un sentiment de désespoir profond semble avoir enveloppé les territoires occupés, les pays de la région et la communauté internationale toute entière. On place désormais de grands espoirs dans le rapport Mitchell et dans les mesures qu'il préconise. On ne peut qu'espérer que sera bientôt repris le processus de dialogue et de paix qui conduira au jour où tous les États de la région vivront ensemble pacifiquement, dans la sécurité et l'amitié, à l'intérieur de frontières internationales reconnues.

Les conséquences directes et indirectes d'une occupation générale de peuples et de territoires sur une si longue période sont profondément traumatisantes, sur le registre entier des relations humaines. Elles ont des incidences négatives sur les occupés ainsi que sur l'occupant.

M. Jerandi (Tunisie) (*parle en arabe*) : Encore une fois, l'Assemblée générale examine la question de Palestine, comme elle l'a fait au cours des années passées. Notre réunion d'aujourd'hui prend place dans le contexte d'une dégradation de la situation au Moyen-Orient en général, et de la stagnation du processus de paix. C'est une source de profonde préoccupation que la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Al Qods Al Charif, qui est critiquée depuis l'Intifada d'Al Aqsa de septembre, entre dans sa deuxième année sans que l'on constate aucun relâchement des tensions, malgré les nombreux efforts internationaux qui ont été faits pour rétablir la sécurité et donner au processus de paix une nouvelle chance.

La situation a continué de se dégrader à cause de l'escalade dangereuse des pratiques menées dans les territoires palestiniens occupés par les autorités d'occupation israéliennes, qui violent les résolutions

pertinentes de l'ONU et les accords internationaux signés par les parties israélienne et palestinienne. Israël a continué sa politique d'agression contre le peuple palestinien et a eu recours à une force militaire excessive et disproportionnée contre des civils et des élus palestiniens par le biais « d'assassinats ciblés ». C'est en fait une politique visant la liquidation physique d'un peuple, ce qui est contraire au droit international et humanitaire, ainsi qu'à la logique. Israël a également lancé des raids contre des zones placées sous la juridiction de l'Autorité palestinienne et les a réoccupées. En outre, il a construit de nouvelles colonies de peuplement, déniaient ainsi la légitimité des autorités palestiniennes, déracinant des arbres et démolissant des maisons palestiniennes afin de gagner du temps et de consolider un fait accompli. Ces pratiques, qu'Israël poursuit dans le cadre d'une politique délibérée, sont en contradiction totale avec le droit international, en particulier le droit humanitaire et la quatrième Convention de Genève de 1949 sur la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Israël défie les appels répétés lancés par diverses organisations internationales, au premier rang desquelles l'Organisation des Nations Unies, qui demande le respect de la légitimité internationale et des résolutions de l'ONU, notamment des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Cet affrontement meurtrier a eu des effets négatifs sur la situation humanitaire et économique des territoires palestiniens occupés. Les bouclages répétés des villes et des villages et le blocus économique mis en place par Israël ont entraîné des pertes importantes pour l'économie palestinienne, ce qui s'est soldé par une augmentation alarmante du chômage, de la pauvreté et des souffrances et a entraîné un drame humanitaire pour les Palestiniens des territoires occupés dont la vie, la sûreté et la sécurité sont menacées. Cela ne peut qu'exacerber la tension et l'instabilité.

La Tunisie, qui a suivi avec grande inquiétude la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés, souhaite réitérer sa condamnation des attaques continues perpétrées par l'armée israélienne contre des civils innocents, contre leurs biens et leurs lieux saints. Nous condamnons aussi les assassinats répétés commis par les Israéliens.

La Tunisie réaffirme également son entière solidarité avec le peuple palestinien, dont elle appuie la

juste cause et tous les aspects de son combat légitime pour recouvrer ses droits inaliénables, y compris le droit de créer un État indépendant sur sa terre, avec la ville sainte d'Al Qods Al Charif pour capitale.

Nous sommes fermement convaincus que dans cette situation critique, l'ONU et le Conseil de sécurité, en particulier, doivent plus que jamais assumer leurs responsabilités face à la dégradation de la situation en assurant sans délai aux civils palestiniens la protection dont ils ont besoin, et en mettant en oeuvre les recommandations du rapport Mitchell afin d'obliger Israël à renoncer à ses pratiques.

La Tunisie, qui a toujours considéré un règlement pacifique et politique comme une option stratégique, invite de nouveau instamment la communauté internationale et les garants du processus de paix à déployer de nouveaux efforts pour amener Israël à reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien, à participer de manière sérieuse et responsable au processus de paix et à respecter le droit international et les résolutions de l'ONU, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que le principe « terre contre paix ».

L'instauration d'une paix juste et durable dans la région exige, conformément aux résolutions et aux décisions pertinentes, le retrait total et inconditionnel d'Israël du Golan syrien occupé et du territoire libanais encore occupé.

La Tunisie note avec satisfaction la position énoncée récemment par le Président des États-Unis, M. George Bush, et par le Secrétaire d'État, M. Colin Powell, en faveur de la création d'un État palestinien conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous espérons que ces prises de position se traduiront par des initiatives pratiques et concrètes sur la base de critères convenus bien définis qui prépareront la voie à une cessation de la violence et à un apaisement de la situation, et permettront d'avancer sur la voie de la paix et d'une solution équitable.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma gratitude et rendre hommage au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour les actions qu'il a menées à bien afin de veiller à ce que les droits des Palestiniens soient concrétisés et deviennent une réalité. Ce travail doit se poursuivre jusqu'à ce que nous parvenions à une solution définitive de la question de Palestine en créant un État

palestinien indépendant, avec la ville sainte d'Al Qods Al Charif pour capitale.

M. Mannan (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies observe la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Il convient tout à fait que l'Assemblée générale ait commencé le débat sur la question de Palestine au titre du point 41 de l'ordre du jour le jour même de cette commémoration. Avec votre permission, Monsieur le Président, nous combinerons notre intervention sur ce point de l'ordre du jour avec celle sur le point 42 de l'ordre du jour relatif à la situation au Moyen-Orient.

Il y a déjà 35 ans que les Palestiniens vivent sous l'occupation illégale d'Israël. Pourtant, leurs droits fondamentaux à l'autodétermination et à un État souverain ne sont toujours pas réalisés. Des millions de Palestiniens vivent encore dans des camps de réfugiés, privés de leur droit naturel à retourner dans leur foyer ancestral. Le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien expose clairement la violation continue des droits et des aspirations du peuple palestinien dans le territoire occupé. Nous devons remercier l'Ambassadeur Papa Louis Fall et les membres de son Comité de nous avoir présenté le rapport publié sous la cote A/56/35.

La Conférence de paix de Madrid de 1991, et les accords qui lui ont succédé, de Oslo à Charm el-Cheikh, ont suscité euphorie, espoir et optimisme dans la région, et la paix semblait proche et réelle. Malheureusement, très vite, l'espoir s'est fané, et a été vaincu par l'hostilité et l'affrontement dans lesquels était plongée la région avant le début du processus de paix. La situation est à nouveau instable. L'Intifada palestinienne, qui a suivi la visite extrêmement provocatrice du chef de l'opposition d'alors, M. Ariel Sharon, au Haram Al-Sharif, a causé la mort de centaines de civils palestiniens. Des dizaines de milliers de personnes ont été blessées et handicapées à vie, dont un grand nombre sont des femmes et des enfants. Aujourd'hui, plus d'un an plus tard, il ne se passe pas un jour sans que les médias ne nous présentent la nouvelle d'événements sanglants dans les territoires occupés.

Ma délégation est consternée par la récente réoccupation agressive de villes et villages palestiniens. Ces actions ont exacerbé la situation déjà instable au Moyen-Orient. La communauté

internationale s'est déjà prononcée pour condamner cette attitude, et pour demander qu'Israël retire sans plus attendre ses troupes des zones autonomes palestiniennes, afin de faciliter le retour à un climat de confiance propice à la paix. En conséquence, nous réitérons notre requête d'un retrait complet et immédiat des forces israéliennes des territoires autonomes palestiniens et leur retour aux positions occupées avant septembre 2000.

Israël a poursuivi sa politique de punition collective, sous la forme de couvre-feux, de blocus, et de restrictions à la circulation visant la population des territoires occupés. Sous prétexte de sécurité, ces actes sont délibérément commis par Israël dans le but évident de démoraliser le peuple palestinien. Les restrictions à la circulation des personnes et des biens dans les territoires arabes et palestiniens occupés et dans d'autres zones ont eu un effet dévastateur sur l'économie palestinienne déjà fragile. Cela est inacceptable, et nous réitérons notre condamnation de cette politique.

La politique israélienne de confiscation des terres, en vue de l'expansion des colonies de peuplement illégales dans les terres palestiniennes occupées, a constitué la principale menace au processus de paix. La communauté internationale a exhorté Israël à s'abstenir de mener de telles actions, qui contribueraient à déséquilibrer davantage la structure de la population dans les villes. C'est aussi une violation flagrante de la résolution pertinente adoptée au Conseil de sécurité.

Au cours de l'année passée, Israël a eu recours à une politique d'assassinats ciblés d'activistes et de dirigeants politiques palestiniens. Au moins 50 Palestiniens ont été tués dans ces attaques ciblées des forces de sécurité israéliennes. Ces assassinats extrajudiciaires commis par les autorités israéliennes constituent une claire violation du droit international et des règles de la coexistence pacifique. Nous joignons notre voix à la condamnation sans équivoque de ces actes criminels par la communauté internationale, et nous exhortons Israël à les cesser sur-le-champ.

La situation actuelle au Moyen-Orient impose à la communauté internationale de remettre le processus de paix sur les rails. À cet égard, le Bangladesh approuve totalement les recommandations de la Commission Mitchell et du plan Tenet, ces mesures pouvant ramener la confiance pour restaurer le

dialogue. Nous félicitons la direction palestinienne d'avoir accepté le rapport dans son ensemble, mais nous regrettons qu'Israël, de son côté, continue d'imposer des conditions à l'application de ces recommandations. Nous exhortons les garants du processus de paix à exercer des pressions sur Israël pour qu'il commence la mise en oeuvre des recommandations d'une façon globale, et sans conditions préalables. À cet égard, nous sommes encouragés de constater de récentes initiatives traduisant une implication plus active de la communauté internationale sur cette question.

La situation au Golan syrien occupé n'est pas très différente. Le Gouvernement israélien n'a jamais mené de négociations sérieuses avec la Syrie, dans le cadre du processus de paix israélo-arabe. Bien plutôt, il a fait des tentatives répétées pour altérer le caractère démographique et juridique de la région en implantant de nouvelles colonies de peuplement et en imposant ses lois à des citoyens syriens, en contravention avec toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Bangladesh condamne ces tentatives. Nous appelons Israël à raison garder et à mettre fin à l'occupation du Golan syrien, et des parties encore occupées du sud du Liban, en application des résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967), 338 (1973), 425 (1981) et 252 (1968).

Le Bangladesh réaffirme son soutien complet en faveur des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment de son droit à la création d'un État indépendant avec Jérusalem pour capitale. Nous réaffirmons que l'ONU a une responsabilité permanente au Moyen-Orient jusqu'à ce qu'un règlement global, juste et durable soit réalisé. Nous pensons que l'implication active de l'ONU et de la communauté internationale est essentielle dans cet effort. Le Bangladesh considère avec satisfaction la reprise du rôle actif des États-Unis d'Amérique. Les Palestiniens sont victimes de la pire tragédie de l'humanité, et nous avons tous une responsabilité morale de soutenir leur cause légitime.

Le Président assume la présidence.

Nous avons l'entière certitude que le noble esprit des fois qui sont issues de la Terre sainte l'emportera, et le moment viendra sans aucun doute où les musulmans, les chrétiens et les juifs vivront côte à côte en paix et en harmonie, comme l'enjoignent ces

religions. Le Bangladesh ne peut rien espérer de mieux.

M. Kafando (Burkina Faso) : Alors que nous abordons la question de Palestine, je me fais un devoir de remercier le Secrétariat général pour le rapport complet et exhaustif préparé à notre intention afin de mieux nous guider dans nos débats sur un sujet dont l'importance et l'actualité ne sont plus à souligner. Hier matin déjà, nous en avons eu un avant-goût avec la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Et puisque j'évoque cette commémoration, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour adresser mes très vives félicitations à mon ami l'Ambassadeur Papa Louis Fall du Sénégal, pour sa brillante élection à la tête du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et pour rendre hommage à son prédécesseur, l'Ambassadeur Ibra Deguene Ka.

Le Comité, il convient de le relever, fait oeuvre utile, et nous espérons que le jour n'est plus loin où ces efforts seront couronnés de succès, lorsqu'en terre libre de Palestine, un État palestinien souverain et indépendant se dressera sur les ruines de la violence, des frustrations et de la désolation.

Il n'est guère superflu de rappeler les éléments sur lesquels devraient s'appuyer tout règlement global, juste et durable de la question palestinienne. D'une part, l'observation stricte des résolutions pertinentes de l'ONU, et d'autre part, le respect des principes fondamentaux que sont : le retour d'Israël au statu quo ante, c'est à dire aux frontières de 1967, la garantie pour tous les États de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, la reconnaissance et l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, principalement de son droit à l'autodétermination, la sécurisation internationale de l'État d'Israël.

Il est heureux de constater que la communauté internationale fait des efforts méritoires en vue d'aider à la réalisation de ces principes. Ainsi, par exemple, ont été organisées des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, les réunions des Hautes parties contractantes à la quatrième Convention de Genève ainsi que des forums d'organisations spécifiques telles que la Conférence islamique et la Ligue des États arabes.

Les résultats sont-ils, pour autant, à la hauteur de nos espoirs, de notre attente? Pour le moment, l'on peut en douter. Si nous sommes optimistes quant au règlement du différend à terme, l'évolution exponentielle du conflit est loin d'être encourageante. Ainsi, les lueurs d'espoir suscitées par le processus de paix en 1993 et les actions décisives qui ont suivi, se sont très vite dissipées. En lieu et place, des affrontements sanglants et meurtriers ont opposé Israéliens et Palestiniens, faisant au fil des jours plusieurs victimes, majoritairement des femmes et des enfants. Les nombreux actes de provocation, les manifestations de désespoir tels que les attentats suicides, traduisent l'ampleur de la dégradation d'ensemble du processus de paix. Incontestablement, les Nations Unies se trouvent donc à la croisée des chemins face à ce dilemme.

La résolution 52/52, basée sur le principe « terre contre paix », adoptée par l'Assemblée générale et qui constitue l'une des pierres angulaires dans le règlement de la question de Palestine reste lettre morte, de même d'ailleurs que les résolutions clefs que sont les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Une chose est pourtant certaine : la question de Palestine ne se résoudra guère par la force des armes mais par la négociation; en d'autres termes, par le dialogue. Dans cette optique, les Accords d'Oslo et de Wye River, entre le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine, ne doivent pas être relégués aux oubliettes mais retrouver leur vigueur dans le cadre de la relance du processus de paix.

L'ONU, l'on s'en doute, est une pièce maîtresse dans ce processus et doit par conséquent assumer ses responsabilités. Au demeurant, toutes les bonnes volontés sont appelées à s'investir pleinement dans la recherche de la paix. L'histoire foisonne d'exemples, dans lesquels l'élan conscient et solidaire de la communauté internationale a été décisif pour endiguer les périls les plus graves. Ainsi en a-t-il été de la mobilisation contre la colonisation, le nazisme, l'apartheid; trois exemples qui démontrent à souhait les vertus de la solidarité et de l'unité d'action. La question palestinienne devrait pouvoir bénéficier de la même prise de conscience et de la même mobilisation.

Le Burkina Faso est persuadé que les nouvelles perspectives ouvertes par le rapport Mitchell, ainsi que les récentes promesses et initiatives des États-Unis, suite à l'explosion de violence dans les territoires

occupés, et le consensus qui s'en est dégagé entre les deux parties peuvent ouvrir de nouvelles perspectives pour le règlement de la question palestinienne pourvu, évidemment, que les protagonistes veuillent bien faire preuve de bonne volonté, de compréhension mutuelle et de tolérance.

M. Mubarez (Yémen) (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale se penche une fois de plus sur la question de Palestine, qui n'a toujours pas été réglée après 50 ans. En dépit des nombreuses résolutions adoptées par l'ONU et des nombreuses tentatives qui ont été faites pour mettre en place une solution, cette solution nous échappe toujours et le peuple palestinien continue d'attendre résolument et patiemment. Ce problème est apparu en même temps qu'a été fondée l'ONU et il est devenu la pierre de touche de l'efficacité et de la crédibilité de l'Organisation et de la communauté internationale. À la différence des autres questions dont débat l'Assemblée générale, il n'est pas nécessaire ici d'entrer dans les détails ni d'énumérer toutes les raisons.

Tous les jours, les médias rendent compte du nombre de martyrs palestiniens tombés pour leur cause et font le compte rendu des destructions infligées par les forces israéliennes aux biens et aux demeures des Palestiniens. Ce cycle pénible d'événements montre qu'en dépit de tous les acquis de ces dernières années, les politiques de force, d'occupation et d'expansion continuent de sévir dans le monde. Les relations internationales ont connu de profondes mutations au cours des dernières années et celles-ci se sont répercutées sur toutes les activités et priorités de l'ONU. La guerre froide a pris fin et nous ne sommes plus préoccupés par le colonialisme, mais d'autres problèmes sont apparus, tels que les problèmes posés par les droits de l'homme, le développement, la démocratie, la mondialisation et le terrorisme. Et, malheureusement, nous continuons d'être confrontés au problème palestinien. Ceci signifie non seulement que les Palestiniens continuent de souffrir, mais aussi que le monde entier est concerné par ce problème.

Le processus de paix palestinien n'est pas achevé car Israël s'est livré à une campagne de désinformation en s'appuyant sur des considérations de sécurité, de légitime défense et de survie. Mais les voisins d'Israël lui ont à présent reconnu le droit d'exister à l'intérieur de ses propres frontières; en fait, l'Autorité palestinienne a reconnu l'existence d'Israël aux côtés

de l'État palestinien. Israël n'a donc plus de prétexte à invoquer.

Nous avons vu les Palestiniens manifester et nous avons vu les enfants lancer des pierres. Le monde a connu des mutations, mais les Israéliens s'accrochent au passé. Israël est en fait animé d'une frénésie expansionniste et d'un désir de domination. Il souhaite s'implanter plus avant dans les territoires palestiniens et dans les autres territoires arabes. Le Gouvernement israélien a accepté les recommandations de la Commission Mitchell de mauvais gré et en imposant des réserves. Mais la politique expansionniste israélienne se poursuit dans les territoires occupés, de même que sa politique terroriste contre des civils innocents, qui sont chassés de leurs terres et de leurs maisons pour permettre la construction de nouvelles colonies de peuplement. Tel Aviv a annoncé qu'il négocierait avec les Palestiniens, mais dans le même temps nous voyons des tentatives systématiques d'assassinat des dirigeants palestiniens et de dirigeants d'organisations civiles.

Il semble que les dirigeants israéliens soient convaincus que les mensonges, à force d'être répétés, finissent par devenir plus acceptables. Autrement, comment comprendre qu'Israël qualifie les manifestations palestiniennes d'actes de violence qui doivent cesser pour que les négociations puissent commencer?

Nous avons pris une connaissance approfondie du rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien publié sous la cote A/56/35. Ce rapport montre le caractère mensonger des allégations israéliennes ainsi que les souffrances endurées par le peuple palestinien. Il faut que cesse cette occupation israélienne des territoires palestiniens et arabes.

Il existe néanmoins une lueur d'espoir : il s'agit de la position positive récemment adoptée par les États-Unis. En effet, le Président George Bush, prenant la parole devant l'Assemblée générale, et son Secrétaire d'État Colin Powell ont tous deux évoqué la nécessité de mettre fin à l'occupation par Israël des terres palestiniennes, en préparation à la création d'un État palestinien, aux côtés d'Israël, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, conformément à la légitimité internationale.

Le Yémen se félicite de cette nouvelle approche américaine. Nous voudrions qu'elle devienne une

réalité selon un calendrier précis, pour empêcher Israël de se livrer à des manoeuvres obstructionnistes. Nul n'est besoin de dire qu'Israël refuse, depuis des années, de mettre en oeuvre les résolutions pertinentes de l'ONU et continue d'occuper les terres palestiniennes. Cela est clairement manifeste dans la note verbale adressée au Secrétaire général par Israël, qui figure dans le document A/56/642, où il est dit :

« Israël considère que la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale, non seulement est partielle, mais constitue en outre une ingérence injustifiée dans des questions que les parties sont convenues de résoudre dans le cadre de négociations bilatérales directes ». (A/56/642, par. 4).

La position de Tel-Aviv est bien connue. Il veut imposer un fait accompli au peuple palestinien sans défense, aux fins de changer l'équilibre des forces.

Le problème palestinien est lié aux intérêts de nombreuses parties à l'intérieur et à l'extérieur de la région. C'est ce que nous constatons depuis 50 ans. Il faut que cesse l'occupation israélienne car elle va à l'encontre des principes internationalement reconnus. L'ONU doit s'acquitter de ses responsabilités envers le peuple palestinien et s'employer à favoriser un règlement qui permettra au peuple palestinien d'être indépendant et de disposer de lui-même, tout comme les autres pays qui ont réussi à s'affranchir du joug de l'occupation étrangère.

Dans ce contexte, le Yémen aimerait remercier le Secrétaire général de ses efforts et exprimer sa reconnaissance au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour ses travaux. Nous attendons le jour où l'ONU et ses organes pourront enfin venir en aide au peuple palestinien, non seulement aux réfugiés, mais au peuple palestinien tout entier, afin qu'il puisse enfin exercer ses droits inaliénables et légitimes.

M. Adekanye (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria est profondément préoccupé par le fait que la question de Palestine n'ait pas encore trouvé de réponse et que l'actuelle crise israélo-palestinienne entre dans sa deuxième année avec une recrudescence de la violence, suscitant la méfiance et des récriminations mutuelles, de même qu'un cercle vicieux de violence et de représailles qui inflige d'énormes souffrances aux peuples de la région. La principale victime de cet état de choses est une solution

durable au conflit du Moyen-Orient, sur laquelle la communauté internationale avait tant mis au début de cette année. Cette situation est justement appréciée dans le rapport du Secrétaire général, publié sous la cote A/56/642, selon lequel « cette crise est la pire qui ait éclaté au Moyen-Orient depuis l'Accord d'Oslo de 1993 ».

Nous félicitons le Secrétaire général pour ses larges consultations auprès du Conseil de sécurité, de même que pour l'engagement personnel dont il a fait montre dans la recherche d'une solution durable. Ces efforts viennent s'ajouter à ceux qui ont été déployés par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient ainsi que par le Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, afin de susciter une désescalade de la tension actuelle et de contribuer à la reprise des négociations. Il est rassurant que dans le cadre de ce processus, le Secrétaire général ait collaboré étroitement avec les autres parties intéressées. Nous voulons l'encourager à poursuivre dans cette voie.

Malgré le pessimisme qui se dégage du rapport du Secrétaire général, la délégation nigériane estime qu'il existe une lueur d'espoir pour la paix et la stabilité. Premièrement, nous avons, dans les recommandations du rapport de la Commission d'établissement des faits de Charm El-Cheikh, – connu sous le nom de rapport Mitchell – publié en avril dernier, voie majeure tracée vers la reprise des négociations entre les parties au conflit. Nous estimons que leur pleine mise en oeuvre devrait susciter la confiance. Le fait que le rapport ait été accepté par les deux parties et jouisse d'un large appui auprès de la communauté internationale renforce notre confiance à cet égard. Nous en appelons aux parties concernées afin qu'elles déploient tous les efforts possibles pour mettre en oeuvre le rapport, de même que le Plan Tenet.

Deuxièmement, la création d'un État palestinien aux côtés d'Israël bénéficie aujourd'hui d'un large appui. Le Nigéria est fermement convaincu que le désir légitime d'indépendance nationale des Palestiniens et d'un État et celui non moins légitime des Israéliens d'être reconnus et de vivre en sécurité ne sont pas mutuellement exclusifs. Nous nous félicitons à cet égard de la déclaration faite à l'Assemblée générale le 10 novembre 2001, par le Président des États-Unis,

George Bush, dans laquelle il a affirmé l'appui de son pays à la création d'un État palestinien, aux côtés d'Israël. Mettons à profit l'élan insufflé par ces derniers événements pour résoudre, une fois pour tous, la question de Palestine.

Entre-temps, la communauté internationale doit examiner les conséquences humanitaires, sociales et économiques de la situation actuelle dans la région. Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer dans son rapport, la situation a eu un impact dévastateur : la pauvreté, la misère et les souffrances ont considérablement augmenté au sein de la population. On ne saurait suffisamment souligner la nécessité de mettre fin à cet état de choses. C'est pourquoi nous appelons à la normalisation de la situation entre l'Autorité palestinienne et Israël et nous exhortons la communauté internationale, notamment les institutions de Bretton Woods, à redoubler leurs efforts et le volume de leur assistance pour reconstruire l'économie et les infrastructures de l'Autorité palestinienne. Cet appui devrait être basé sur les besoins du peuple palestinien, tels qu'ils sont déterminés par ses représentants. Nous sommes persuadés que l'appui des donateurs aux institutions de l'ONU, grâce à des ressources nouvelles et additionnelles, permettra à ces institutions de poursuivre avec vigueur les programmes prévus pour la région.

Pour terminer, je souhaite réaffirmer l'appui du Nigéria au rétablissement de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Nous espérons que les parties au conflit ne ménageront aucun effort dans la poursuite de cet objectif tant souhaité.

M. Zackheos (Chypre) (*parle en anglais*) : Chypre s'associe à la déclaration faite par la Présidence belge de l'Union européenne.

Le Gouvernement et le peuple de la République de Chypre ont constamment et à maintes reprises fait part de leur peine et de leur préoccupation devant l'effondrement du processus de paix, l'escalade de la violence et la perte de tant de vies humaines, du fait d'événements qui se poursuivent sans accalmie depuis 14 mois. La situation actuelle montre à souhait, encore une fois les graves conséquences du retard que l'on prend à apporter une solution au problème palestinien. Toutes les parties intéressées, et la communauté internationale dans son ensemble, devraient examiner avec le plus grand sérieux et de toute urgence la réalité tragique de ce conflit quotidien.

Nous demandons une fois de plus la plus grande retenue, car il a été prouvé que tout recours à la violence non seulement n'aboutit pas à des avantages concrets, mais ne fait qu'aggraver au contraire une situation déjà tendue. À maintes reprises, Chypre a indiqué qu'elle partageait la position selon laquelle la question de Palestine constitue le problème clef du conflit du Moyen-Orient et que sans une solution à cette situation la communauté internationale ne pourrait parvenir à une solution globale et durable du problème du Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Nous réaffirmons la position qui est la nôtre depuis longtemps, à savoir qu'il est inadmissible d'acquérir des territoires par la guerre, et déclarons notre appui au droit de chaque État de la région, y compris Israël, à vivre dans la sécurité. Nous sommes particulièrement attristés par les tragiques décès d'enfants innocents et par les blessures qui leur sont infligées. Nous estimons que les dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des civils en temps de guerre devraient être pleinement respectées. À notre avis, les solutions aux conflits internationaux doivent sauvegarder les principes fondamentaux de la justice et de la légalité internationale, maintenir et restaurer la dignité des individus. Nous estimons que les efforts de paix et les initiatives prises pour la paix et la stabilité devraient reposer sur le droit international. Il importe que les solutions aux problèmes soient perçus comme justes, et acceptées pour telles par les populations concernées.

L'occupation, notamment l'occupation prolongée, engendre la frustration, qui peut mener à des actes de désespoir. Le peuple palestinien doit pouvoir espérer une fin rapide à son triste sort. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre appui à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris la création de son propre État. Nous sommes opposés aux confiscations des terres palestiniennes, aux restrictions à la liberté de mouvement des Palestiniens, à la destruction délibérée de leurs biens et aux exécutions extrajudiciaires. Nous demandons le retrait immédiat des forces israéliennes de la zone A. Gardant à l'esprit notre propre expérience s'agissant des effets négatifs des colonies de peuplement illégales sur la réalisation du processus de paix, nous réaffirmons notre opposition à leur implantation.

Nous sommes encouragés par la déclaration récente faite par le Président Bush au cours du débat

général de cette année concernant la solution envisagée au problème de Palestine : il prévoit deux États – Israël et la Palestine – vivant ensemble en paix, dans le cadre de frontières sûres et reconnues, comme le stipulent les résolutions du Conseil de sécurité. Nous aimerions également nous féliciter de la déclaration faite par le Secrétaire d'État, M. Colin Powell, à l'Université de Louisville, et la participation active des États-Unis aux efforts de paix qui y a fait suite. Nous estimons que la stature internationale des États-Unis, et leur influence sur les deux parties, offre une chance de dépasser l'impasse actuelle.

De façon générale, nous nous félicitons de toute initiative qui puisse susciter un climat nouveau de stabilité et de coopération dans cette région névralgique. Chypre a apporté sa propre contribution, y compris, notamment, en accueillant des réunions entre les représentants des deux parties dans un effort tendant à rétablir le dialogue et la confiance. Nous réaffirmons notre volonté d'apporter à nouveau notre assistance si les deux parties nous le demandent. Nous partageons l'opinion selon laquelle l'incapacité de la communauté internationale de mettre un terme à la situation inacceptable au Moyen-Orient sape la crédibilité du système de sécurité collective.

La République de Chypre réaffirme son appui à la mise en oeuvre non sélective, globale et immédiate des dispositions du rapport Mitchell, qui nous l'espérons mettra une fin immédiate à la violence et créera les conditions nécessaires à la reprise du processus de paix et aux négociations sur le statut final. À cet égard, nous souscrivons pleinement à la position exprimée par l'Union européenne et d'autres membres de la communauté internationale concernant la nécessité de créer un mécanisme de contrôle pour veiller à la mise en oeuvre des recommandations du rapport.

Nous nous félicitons de la mise en oeuvre de la résolution 425 (1975) du Conseil de sécurité et du retrait des troupes israéliennes du Liban l'année dernière. Nous réaffirmons notre position constante relative au retrait du Golan syrien occupé.

Pour terminer, nous estimons que les forces de modération devraient être renforcées et celles des extrémistes, isolées. Les actes de terrorisme ne devraient être tolérés sous aucun prétexte. Les accès de rhétorique incendiaire ne rendent pas service aux parties, et les parties devraient au contraire travailler activement à une situation où tout le monde serait

gagnant. C'est ainsi seulement qu'elles pourront faire revivre l'espoir chez la majorité des peuples de notre région de voir une paix permanente s'instaurer, et réaliser la vision d'un nouveau Moyen-Orient. Car, dans cette région qui est le berceau de trois religions et de trois civilisations majeures, la coexistence est la seule voie acceptable. L'histoire nous l'a amplement prouvé.

M. Sagach (Ukraine) (*parle en anglais*) : Depuis des décennies, l'Assemblée générale traite de la question de Palestine. Ceci nous rappelle à tous encore une fois la responsabilité historique de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de la question de Palestine – responsabilité qui devrait être assumée jusqu'à ce que soit trouvée une solution finale et pacifique à la question de Palestine, qui est au coeur même du conflit du Moyen-Orient.

Au cours des dernières années, nous avons été les témoins de réels progrès et de reculs sérieux, de la reprise de pourparlers mais également de soubresauts de violence, d'un espoir encourageant et d'un profond désespoir dans cette région instable. Il est à déplorer que dans cette séquence de hauts et de bas dans le processus israélo-palestinien, l'année dernière ait été particulièrement sombre. Il n'y a pas si longtemps de cela, les parties israélienne et palestinienne semblaient sur le point de parvenir au Camp David à un accord sur des questions extrêmement complexes et délicates. Maintenant, elles sont plus éloignées qu'elles ne l'ont jamais été au cours de la dernière décennie.

L'Ukraine est préoccupée par la situation dans la région, qui demeure critique. Depuis septembre 2000, il y a eu une escalade tragique de la violence qui s'est transformée en un affrontement massif, cause de la mort de plus de 900 personnes, principalement des Palestiniens. Il est particulièrement troublant que ces nouvelles flambées de violence dans le territoire palestinien et en Israël même, et cela presque chaque jour, fassent de nombreuses victimes supplémentaires et viennent considérablement aggraver la situation dans l'ensemble de la région. Nous avons été choqués par la série d'actes de violence sanglants perpétrés au cours des derniers mois, et en particulier tout récemment, qui ont quasiment ruiné les maigres espoirs d'une reprise des négociations de paix entre les parties. Il ne serait pas exagéré de dire que les progrès remarquables réalisés dans le cadre des processus de paix de Madrid et d'Oslo ont été pratiquement réduits à néant par 14 mois d'effusions de sang.

La situation actuelle appelle des mesures urgentes. L'Ukraine demande aux parties au conflit de prendre immédiatement des mesures résolues pour conclure un cessez-le-feu et mettre un terme aux effusions de sang, empêcher une nouvelle escalade de la violence et créer les conditions nécessaires à un retour à la table de négociation. À ce stade crucial, les dirigeants tant israéliens que palestiniens doivent faire preuve de courage, de souplesse et de réalisme. Les deux parties doivent s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible de compliquer encore la situation ou de préjuger de l'issue des pourparlers sur le statut définitif.

De notre point de vue, les activités de peuplement d'Israël sur les territoires palestiniens, de même que les bouclages et les sanctions économiques à l'encontre des Palestiniens, sont contre-productives. Rien ne saurait excuser un recours excessif à la force contre les civils palestiniens et la réoccupation de territoires sous contrôle palestinien. Nous sommes profondément convaincus que la pratique des exécutions extrajudiciaires et des incursions dévastatrices en territoire sous contrôle palestinien doit cesser.

L'Ukraine condamne catégoriquement tout acte de terrorisme à des fins politiques quelles qu'elles soient, et quels qu'en soient les auteurs et leurs motifs. Nous en appelons à la partie palestinienne pour qu'elle veille à ce que les éléments radicaux soient maîtrisés efficacement afin que cesse la pratique odieuse des attentats suicides à l'explosif et des attaques terroristes et que diminuent les incitations et provocations à l'encontre des Israéliens.

Nous sommes certains que la mise en oeuvre des recommandations du rapport Mitchell et du plan de travail Tenet, qui ont été acceptés par les deux parties et fermement appuyés par la communauté internationale, constitue un bon moyen de sortir de la crise actuelle au Moyen-Orient et de reprendre le processus de négociation israélo-palestinien. Pour conduire à un règlement durable, ce processus doit reposer sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité – en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) – et le principe de l'échange de territoires contre la paix, ainsi que sur les autres principes définis à la Conférence de Madrid et dans l'Accord d'Oslo.

Vu la longueur et la complexité du processus de paix au Moyen-Orient, il est de plus en plus évident que le règlement de la question palestinienne réside en

définitive dans la création d'un État souverain de Palestine. Nous sommes convaincus que le peuple palestinien doit être en mesure d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à la création de son propre État et de vivre en paix et en sécurité. Ses aspirations légitimes à la justice, à la liberté, à la dignité et à la souveraineté sont bien comprises et partagées par l'Ukraine, qui a accédé à l'indépendance il y a seulement 10 ans.

En même temps, il n'est pas moins évident que l'accord de paix définitif entre les parties israélienne et palestinienne devrait comporter des garanties clairement définies pour permettre à l'État d'Israël de vivre dans la sécurité et dans la paix à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Nous croyons que la meilleure façon pour Israël de disposer de garanties de sécurité suffisantes serait de développer des relations mutuellement bénéfiques dans tous les domaines et une coopération économique saine avec les autres États de la région. En outre, seules des négociations peuvent permettre de trouver des solutions viables et mutuellement acceptables à toutes les questions complexes liées au statut permanent, notamment celles qui concernent le statut futur de la ville sainte de Jérusalem ainsi que les réfugiés palestiniens.

La situation actuelle au Moyen-Orient exige un engagement plus décisif de la communauté internationale et des efforts diplomatiques renouvelés de la part des garants du processus de paix et de toutes les autres parties internationales afin d'aider les deux parties à surmonter leur animosité et à rétablir le dialogue. C'est pourquoi l'Ukraine se félicite des déclarations faites dans la région, en octobre dernier, par les représentants des États-Unis, de la Fédération de Russie et de l'Union européenne et par le Coordonnateur spécial de l'ONU. Nous saluons également les déclarations faites très récemment par le Président George Bush et le Secrétaire d'État, Colin Powell, sur la position des États-Unis en la matière.

Il est hors de doute que l'ONU doit continuer à s'acquitter de sa responsabilité permanente vis-à-vis de la question de Palestine jusqu'à ce qu'elle soit réglée conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. L'Organisation doit rester l'un des principaux garants de la légitimité internationale en ce qui concerne la question de Palestine, ainsi que la source de l'appui et de l'assistance de la communauté internationale au peuple palestinien. À cet égard, nous considérons la

participation personnelle du Secrétaire général de l'ONU au processus de règlement de la question du Moyen-Orient comme un facteur d'importance critique. Nous appuyons ses activités de médiation et l'encourageons à les poursuivre.

L'Ukraine préconise un rôle plus actif du Conseil de sécurité, principal organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, dans la recherche de moyens de résoudre la crise actuelle et de trouver une issue à la question palestinienne. Mon pays, membre non permanent du Conseil de sécurité, a activement contribué à l'adoption en octobre 2000 de la résolution 1322 (2000) du Conseil de sécurité qui représentait une réponse rapide et adéquate à la violence qui a éclaté en septembre 2000 à Jérusalem. Il est regrettable, toutefois, que depuis l'adoption de cette résolution, le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'adopter à l'unanimité de nouvelles décisions efficaces sur la question dans l'exercice de ses obligations au titre de la Charte. Nous espérons que le Conseil jugera possible de reconsidérer cette approche d'ici peu.

L'Ukraine est prête à continuer de contribuer concrètement aux efforts diplomatiques internationaux en cours. À cet égard, je précise que l'Ukraine a récemment proposé ses bons offices aux parties israélienne et palestinienne, en offrant d'accueillir sur son territoire la reprise des négociations au moment qui conviendra. Nous sommes heureux de voir que cette initiative a été bien reçue par les deux parties.

En outre, j'aimerais rappeler un autre événement important récemment intervenu dans les relations entre l'Ukraine et la Palestine, je veux parler de l'ouverture de la Mission diplomatique de Palestine, à Kiev, en octobre dernier. Non seulement cette ouverture a permis, à notre avis, d'élargir les voies de communication entre le Gouvernement ukrainien et l'Autorité palestinienne et de favoriser, par là, le développement de nos relations bilatérales, mais elle peut également contribuer aux efforts tendant à faciliter la normalisation de la situation au Moyen-Orient.

Enfin, j'aimerais exprimer notre fervent espoir de voir régler la question de Palestine, grâce aux efforts communs des deux parties et à l'aide de toute la communauté internationale, pour que toute la région du Moyen-Orient puisse vivre de nouveau en paix et que les peuples de Palestine et d'Israël puissent, dans leur pays respectifs, vivre côte à côte dans la sécurité, la

paix, la prospérité et la dignité. L'Ukraine reste pleinement résolue à les aider à réaliser cet objectif si longtemps recherché.

M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*): J'ai l'honneur, au nom des Émirats arabes unis, de transmettre au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et aux membres du Comité nos sincères remerciements pour les grands efforts qu'ils ont déployés afin de défendre la juste et légitime cause palestinienne. Je ne saurais manquer également de leur exprimer ma profonde gratitude pour leur récent rapport, qui contient des renseignements importants et précieux faisant la lumière sur certains faits douloureux relatifs aux pratiques d'occupation et aux violations des droits du peuple palestinien dans les territoires palestiniens.

À l'occasion de la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, les dirigeants, le Gouvernement et le peuple des Émirats arabes unis réaffirment leur soutien continu au peuple palestinien frère et à sa lutte juste pour la réalisation de ses aspirations légitimes à l'autodétermination, suivant l'exemple d'autres peuples du monde.

Tout observateur averti des divers stades de l'histoire de la question palestinienne – expressément depuis l'adoption en 1947 de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale qui prévoyait le partage de la Palestine en deux États, l'un palestinien et l'autre israélien – doit être profondément déçu par la persistance de la politique d'obstruction suivie par les différents gouvernements israéliens pour empêcher jusqu'à ce jour la création d'un État palestinien indépendant. Cet observateur ne pourra, inévitablement, que ressentir un profond regret et une immense stupéfaction devant la pratique ininterrompue, par les forces d'occupation israéliennes, de l'agression, de l'injustice et des violations des droits de l'homme. Devant cette situation, nous nous demandons aujourd'hui s'il est acceptable que se poursuive cette situation inhumaine et illégale dans laquelle se trouve le peuple palestinien, dont la moitié des membres vivent depuis plus de cinquante ans dans de misérables camps de réfugiés, dans une ère caractérisée par le respect des droits de l'homme, la mondialisation et la démocratie. Nous vivons dans une ère où l'on doit faire face à toutes sortes de colonialisme, de discrimination raciale et à d'autres fléaux associés à une loi de la jungle depuis longtemps

abolie. Est-il concevable que la communauté internationale, représentée par l'ONU et d'autres institutions internationales, puisse se contenter d'adopter des résolutions et des déclarations de condamnation – c'est-à-dire des mesures inefficaces pour contrer la politique israélienne actuelle, qui consiste à intensifier l'occupation et l'expansion coloniale année après année – sans prendre des mesures nécessaires et efficaces pour mettre fin à ces dangereuses politiques israéliennes?

Nous considérons le soulèvement et la violence à Al Qods – ainsi que les manifestations qui ont lieu dans les territoires occupés depuis plus de 13 mois – comme des réactions nationales naturelles et une expression du refus du peuple palestinien de souffrir quotidiennement d'actes de terrorisme, d'extrémisme et de punitions collectives imposées dans ses territoires, qui ont été utilisés pour vider de toute substance les accords de paix conclus avec des gouvernements israéliens précédents et faire en sorte qu'Israël puisse se dégager des obligations juridiques et politiques qui lui incombent en vertu du principe « terre contre paix ». Le Gouvernement israélien poursuit ces pratiques pour atteindre ses objectifs stratégiques bien connus qui sont d'agrandir ses colonies juives illégales; de déplacer et d'anéantir davantage de Palestiniens et de confisquer leurs terres; ainsi que de créer de nouveaux prétextes et de nouvelles justifications pour « assurer » la sécurité d'Israël afin de légitimer cette politique sans précédent d'expansion coloniale au détriment des droits nationaux et fondamentaux légitimes du peuple palestinien.

Nous sommes notamment préoccupés par le fait que, tandis que la partie palestinienne a accepté au début des pourparlers de paix de faire d'importantes concessions historiques et politiques afin de prouver sa bonne foi en vue de parvenir à une paix véritable dans la région qui préserverait ses aspirations légitimes à l'autodétermination et à la création, sur la moitié de la superficie originelle de ses terres, d'un État indépendant ayant Al Qods Al Charif comme capitale, le Gouvernement israélien s'engage quotidiennement, au vu et su du monde entier, dans de nouveaux agissements toujours plus dangereux. Ces agissements sont les suivants : des meurtres, des agressions, des arrestations, des sièges, des bouclages, des déplacements, des provocations à la violence, ainsi qu'une campagne sioniste contre le peuple palestinien

et son Autorité nationale. Toutes ces pratiques servent à faire écran à la politique israélienne d'expansion systématique et dangereuse; de confiscation de terres, de sources d'eau et d'énergie, et d'autres ressources naturelles; à usurper la citoyenneté et les droits de résidence du peuple palestinien dans ses villes et villages, en particulier à Al Qods Al Charif; et à expulser davantage d'entre eux de leurs terres afin de les remplacer par des immigrants juifs qui viennent chaque année par centaines de milliers de toutes les régions du monde.

Tout observateur averti de ces événements tragiques et systématiques prend clairement conscience de la mauvaise foi du Gouvernement israélien, qui cherche à consacrer son occupation des territoires palestiniens, surtout dans la ville d'Al Qods Al Charif, et à modifier leurs caractéristiques démographiques, historiques et religieuses. Il s'agit là de la pire violation directe des principes de la Charte, des normes du droit international, des résolutions pertinentes de l'ONU et des instruments relatifs aux droits de l'homme, dont l'un des principaux est la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Les Émirats arabes unis réaffirment aujourd'hui leur ferme condamnation de toutes ces violations indignes commises par Israël, et sont préoccupés en permanence par le laxisme et l'indifférence générale dont fait preuve le Conseil de sécurité – en particulier ses membres permanents – alors même qu'il accorde une attention accrue à d'autres questions liées à la paix et la sécurité qui figurent à son ordre du jour. Par conséquent, nous demandons au Conseil, à ses membres permanents en particulier, d'abandonner leur politique des « deux poids, deux mesures »; de travailler en vue de mettre en oeuvre les mesures nécessaires et urgentes pour protéger le peuple palestinien ainsi que ses biens, institutions et intérêts nationaux, économiques et sociaux; et de forcer Israël à répondre aux appels lancés en faveur de son retrait total et inconditionnel des terres palestiniennes et arabes qu'il occupe par la force.

Nous nous réjouissons beaucoup de la nouvelle position adoptée par les États-Unis, telle qu'exprimée récemment par le Président George Bush et son Secrétaire d'État, M. Colin Powell, en faveur de la création d'un État palestinien. Nous prions instamment la communauté internationale – l'ONU et ses institutions spécialisées en particulier – d'assumer

pleinement ses responsabilités en vue du règlement de la question de Palestine. Pour ce faire, elle doit redoubler d'efforts et faire pression, dans toute la mesure du possible, sur le Gouvernement israélien pour qu'il respecte et applique les résolutions qui exigent qu'il mette un terme à tous les actes de guerre, de violence excessive et à la création de colonies, ainsi qu'aux violations des droits de l'homme commis contre les Palestiniens et leurs villes, et qu'il s'acquitte de toutes ses autres obligations juridiques en vertu de la série d'accords de paix qu'il a conclus avec la partie palestinienne, afin de prouver la véracité des bonnes intentions qu'il affiche de temps à autre concernant la paix et la sécurité dans la région.

Nous affirmons qu'un règlement juste, permanent et global de la question de Palestine et de la situation au Moyen-Orient ne sera possible qu'après le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes qu'il occupe depuis 1967, y compris Al Qods Al Charif, le territoire syrien des hauteurs du Golan et la région libanaise de Chebaa; après la création d'un État palestinien indépendant ayant Al Qods Al Charif pour capitale; et après le retrait des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, dans le cadre des résolutions sur la légalité internationale et conformément au principe « terre contre paix » et à tous les accords palestino-israéliens dont Israël fait fi sous le regard du monde entier. Si tel n'est pas le cas, le Moyen-Orient, qui est une région stratégique sur le plan des relations économiques internationales, continuera de vivre dans un état de tension, de violence et d'instabilité, ce qui aura des répercussions négatives pour la paix régionale et internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

J'informe les membres que l'Assemblée va se prononcer sur les projets de résolutions A/56/L.19 à A/56/L.22 le matin du lundi 3 décembre 2001. Ce sera alors le deuxième point à son ordre du jour.

Point 42 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapports du Secrétaire général (A/56/480, A/56/642)

Projets de résolution (A/56/L.23, A/56/L.24)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte qui va présenter les projets de résolution A/56/L.23 et A/56/L.24.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais, tout d'abord, présenter les éléments des deux projets de résolution soumis au titre du point 42 de l'ordre du jour : le projet A/56/L.23, intitulé « Jérusalem », et le projet A/56/L.24, intitulé « Le Golan syrien ».

En ce qui concerne le projet de résolution intitulé « Jérusalem », les trois alinéas du préambule rappellent les résolutions précédentes adoptées par l'Assemblée générale sur Jérusalem, qui affirment toutes que toutes les mesures administratives et législatives prises par Israël en vue de modifier ou d'essayer de modifier le statut de la ville de Jérusalem sont nulles et non avenues et qu'elles doivent être rapportées. Le préambule rappelle la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci décide de ne pas reconnaître la prétendue « loi fondamentale » adoptée par Israël et demande à tous les États qui ont établi des missions diplomatiques à Jérusalem de retirer ces missions de la ville sainte.

Au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale constate que la décision prise par Israël d'imposer ses lois et son administration à la ville sainte de Jérusalem est illégale et, de ce fait, nulle et non avenue.

Au paragraphe 2 du dispositif, l'Assemblée générale déplore que certains États aient transféré leur mission diplomatique à Jérusalem et leur demande de se conformer aux dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, conformément à la Charte.

Dans le projet de résolution intitulé « Le Golan syrien » l'Assemblée réaffirme, dans son préambule, la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et le principe fondamental de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, conformément au droit international et à la Charte. En outre, elle réaffirme que la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, s'applique au Golan syrien occupé. Elle exprime une profonde préoccupation devant le fait qu'au mépris des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, Israël ne s'est pas retiré du Golan syrien, et elle

souligne l'illégalité des colonies de peuplement israéliennes dans le Golan syrien occupé. Dans le dernier alinéa du préambule, elle exprime une profonde préoccupation quant à l'arrêt des pourparlers de paix dans la voie des négociations avec la République arabe syrienne, et l'espoir que les pourparlers de paix reprendront prochainement à partir du stade déjà atteint.

Au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale déclare qu'Israël ne s'est toujours pas conformé à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité. Elle déclare également que la décision du 14 décembre 1981 par laquelle Israël a imposé ses lois au Golan syrien occupé est nulle et non avenue, et demande à Israël de la rapporter. Elle affirme également que les dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, continuent de s'appliquer au territoire syrien occupé par Israël en 1967. Elle souligne aussi que le maintien de l'occupation du Golan syrien constitue une pierre d'achoppement pour l'instauration d'une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient.

Au paragraphe 5 du dispositif, elle demande à Israël de reprendre les pourparlers dans les voies de négociation avec la République arabe syrienne et le Liban et de respecter ses engagements et obligations découlant des pourparlers précédents. Au paragraphe 7 du dispositif, elle demande aux parties concernées et aux cogarants du processus de paix de faire tous les efforts nécessaires pour assurer la reprise du processus de paix et son succès grâce à l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Dans ma déclaration à l'Assemblée générale, le 29 novembre, j'ai présenté les éléments fondamentaux de la position de l'Égypte sur la question de Palestine. Nous espérons que cette position produira des résultats.

Aujourd'hui, je souhaite présenter les éléments fondamentaux de la position de l'Égypte sur la situation au Moyen-Orient en général. L'Égypte considère que la question de Palestine est au cœur du conflit israélo-arabe et que son règlement est la clef d'une paix durable au Moyen-Orient.

Dans le même temps, l'Égypte considère qu'une condition préalable fondamentale à l'établissement d'une paix globale dans la région est la suivante : l'approche suivie par Israël s'agissant de la paix ne

doit pas se borner à faire des discours sur la paix, puis à la torpiller ou la retarder ou à essayer d'imposer de nouveaux principes différents de ceux qui ont été convenus, au premier rang desquels le principe « terre contre paix ».

Dans ce contexte, nous pensons que tout règlement entre Israël et les parties arabes devrait reposer sur plusieurs éléments d'égale importance, notamment le retrait intégral d'Israël de tous les territoires arabes occupés, l'accord sur les dispositions de sécurité mutuelle et l'établissement de relations normales entre les parties arabes concernées et Israël. L'Égypte voudrait souligner que jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement qui englobe tous ces éléments, il convient qu'Israël, en tant que puissance occupante, s'abstienne de prendre toute mesure sur le terrain qui serait contraire aux engagements qu'il a souscrits conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. En outre, Israël doit s'abstenir de contrer toute possibilité réelle de dialogue politique.

La paix établie il y a plus de 20 ans entre Israël et l'Égypte se fondait sur l'application intégrale de la résolution 242 (1967) et par conséquent, sur le principe « terre contre paix ». Ce règlement est en conséquence devenu un précédent fondamental de tout règlement pacifique entre les parties arabes concernées et Israël. Cela signifie que l'Égypte assume une responsabilité spéciale et qu'elle doit systématiquement se référer aux fondements de la paix que j'ai mentionnés, à savoir le retrait total des territoires occupés par Israël, l'évacuation des colonies de peuplement de ces territoires, un accord mutuel et juste en matière de sécurité avec l'assentiment des parties concernées et, enfin, l'établissement de relations normales, pacifiques et de bon voisinage.

L'Égypte pense que ces éléments, qui forment la base du principe « terre contre paix », devraient régir tout règlement entre Israël et les parties arabes concernées. Dans ce contexte, l'Égypte tient à réaffirmer que la mise en oeuvre de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité constitue un tout indivisible. Nous rejetons catégoriquement les affirmations postulant que cette résolution devrait s'appliquer à une voie du processus de paix mais pas à une autre, ou à certains territoires mais pas à d'autres. Ces affirmations ne reposent sur aucun fondement juridique et ne reflètent aucunement, en fait, une compréhension juste de la résolution. Cette résolution

ne fait aucune différence, dans la lettre ou dans l'esprit, entre les territoires occupés par la force par Israël. Tous les territoires occupés par la force en 1967 doivent être évacués par Israël. Ce principe a été consacré dans la Charte des Nations Unies et a été appliqué par l'Organisation depuis sa création. C'est un principe essentiel à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Dans le même ordre d'idées, je tiens à réaffirmer la position de l'Égypte à l'appui du droit de la Syrie de recouvrer en totalité le Golan syrien occupé. C'est la seule manière d'établir la paix entre ces deux pays. Je tiens également à affirmer que l'Égypte appuie les droits du Liban sur la région des fermes de Shaba. D'autre part, l'incapacité de parvenir à un règlement avec la Syrie et le Liban ne peut que perpétuer les tensions existant dans la région, retardant ainsi l'établissement de la paix au Moyen-Orient.

L'établissement d'une paix globale au Moyen-Orient est la seule base de sécurité globale réelle, et cela pour toutes les parties de la région. À ce titre, l'Égypte appelle une fois de plus à l'élimination de toutes les armes nucléaires au Moyen-Orient. En outre, depuis 1990, dans le contexte d'une initiative lancée par le Président Moubarak, l'Égypte a appelé à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. À cet égard, je voudrais signaler qu'Israël refuse toujours de conclure tout accord ou de prendre toute mesure propre à établir la confiance s'agissant de l'inspection de ses installations nucléaires. Cela alimente la tension politique dans la région, qui est déjà un foyer considérable de troubles. Il est évident que la sécurité que nous demandons au Moyen-Orient concerne toutes les parties intéressées et pas seulement une partie ou quelques parties. Sécurité globale est synonyme de paix globale.

Nous continuons d'espérer que les efforts visant à trouver un règlement global et honnête au conflit arabo-israélien seront couronnés de succès. Cependant, cet espoir – qui a été sévèrement mis à l'épreuve et ébranlé ces 13 derniers mois – repose sur la ferme conviction de l'Égypte que la paix est la seule option possible au Moyen-Orient. Je tiens à souligner une fois de plus que la conduite d'Israël devrait être en accord avec l'objectif que nous recherchons, à savoir l'établissement de la paix. Nous espérons qu'Israël prendra conscience qu'il doit changer son attitude dans la région pour convaincre les parties arabes qu'il recherche sérieusement la paix. Sinon, les tensions qui

existent actuellement au Moyen-Orient persisteront pendant longtemps encore avec leur cortège de souffrances pour les habitants de la région.

Pour conclure, je voudrais dire que le Togo s'est ajouté à la liste des coauteurs du projet de résolution A/56/L.23 sur Jérusalem et que la Guinée et le Togo ont décidé de se porter coauteurs du projet A/56/L.24 sur le Golan syrien occupé.

Mme Iyer (Inde) (*parle en anglais*): Nous sommes réunis à nouveau ici pour débattre de la situation au Moyen-Orient, région d'une grande importance qui préoccupe beaucoup l'ensemble de la communauté internationale.

Les relations entre l'Inde et le monde arabe ont été modelées par l'histoire dans le cadre plus large de la rencontre entre les civilisations indienne et arabe. Elles couvrent presque tous les aspects importants de l'activité humaine – culturel, social, religieux et politique. Le monde arabe a joué un rôle important dans la transmission et l'interprétation de la pensée et de la culture indiennes au monde occidental.

Pour notre part, nous avons été étroitement impliqués dans l'interaction du monde arabe avec l'Orient. L'impact du monde arabe et islamique sur l'Inde elle-même a été profond et d'une grande portée, donnant lieu à une culture composite riche dans sa diversité et stable dans son unité essentielle. Ces facteurs sociaux, économiques et géographiques ont créé une affinité unique entre l'Inde et le monde arabe. En conséquence, lorsque nous parlons du Moyen-Orient, nous parlons d'une région que nous considérons comme notre voisinage « élargi », et de pays avec lesquels nous avons des relations particulièrement étroites et profondes.

Nous avons espéré que le retrait d'Israël du Sud-Liban, l'année dernière, et le déploiement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans les zones évacuées seraient de bon augure, mèneraient à des progrès sur d'autres voies et que les perspectives d'une paix et d'une tranquillité durables dans la région seraient enfin à portée de main. Malheureusement, la situation a depuis démenti l'optimisme de la communauté internationale. Il y a eu des échanges occasionnels de tirs de part et d'autre de la Ligne bleue, bien que nous ayons le sentiment que la présence de la FINUL a été utile. Comme preuve de l'engagement de l'Inde en faveur de la paix dans la région, nous avons fourni un bataillon à la FINUL; et

le commandant actuel de la Force est un général indien.

Nous regrettons que depuis septembre de l'année dernière, le processus de paix au Moyen-Orient semble s'être arrêté. Il y a une impasse dans les négociations de paix sur tous les fronts. L'Inde estime qu'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient ne pourra se faire que sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que du principe « terre contre paix ». De l'avis de l'Inde, le statut de Jérusalem, en vertu des processus de Madrid et d'Oslo, est une des questions relevant du statut final, et elle doit encore être résolue. L'Inde appuie la reprise des négociations sur tous les fronts du processus de paix au Moyen-Orient afin d'achever le cercle de paix en Asie occidentale.

Même avant les événements du 11 septembre, le sentiment de frustration dans le monde arabe n'avait jamais été aussi fort. La deuxième Intifada est l'expression du désespoir du peuple palestinien. Ces événements rendent impérative la nécessité de s'attaquer aux problèmes de base du Moyen-Orient, en particulier à la question palestinienne. La nécessité d'instaurer la paix et la stabilité dans la région se fait ressentir de manière encore plus pressante. La communauté internationale ne saurait se soustraire à ses obligations. En même temps, les parties concernées doivent réaffirmer leur engagement de résoudre leurs différends pacifiquement et par le biais de négociations soutenues. Il n'y a pas de solution militaire à ce conflit; il faut renoncer à la violence. C'est la seule façon de parvenir à une paix durable dans la région.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*): Le Moyen-Orient a connu une nouvelle année de violence et de drame. Pour les Palestiniens comme pour les Israéliens, cela s'est traduit par un niveau très élevé de souffrances humaines, d'amertume, de désillusion et de méfiance.

La violence, le terrorisme et les réactions militaires ont démontré une fois de plus leur incapacité à résoudre le conflit au Moyen-Orient. Le moment est donc venu de reprendre le processus de paix dans un esprit de confiance et de compromis. Les événements tragiques et terribles du 11 septembre ont rendu encore plus urgente la nécessité de faire des progrès sur la voie du règlement du conflit israélo-palestinien.

La Norvège se félicite de ce que les États-Unis s'engagent à intensifier leur participation au processus

de paix au Moyen-Orient, comme l'ont annoncé le Président George W. Bush devant l'Assemblée générale et le Secrétaire d'État Colin Powell dans la déclaration qu'il a faite dans le Kentucky. Nous nous félicitons également de la diplomatie active de l'ONU et d'autres. Le consensus international croissant sur la façon d'aborder cette crise est encourageant, puisqu'il faut à tout prix trouver une solution au conflit.

Inutile de chercher ailleurs une façon de mettre fin à la violence et de reprendre les négociations. La Commission Mitchell et l'accord Tenet montrent clairement la voie à suivre. Leurs recommandations doivent être désormais pleinement mises en oeuvre – aucun retard ne saurait être accepté. Si l'on ne met pas pleinement en oeuvre les recommandations Mitchell, il pourrait en résulter des répercussions politiques et économiques graves pour la région. Il faut tout faire pour rompre le cycle continu de la violence et créer une atmosphère propice à de nouveaux progrès sur la voie du processus de paix.

Les recommandations Mitchell ont été conçues comme un tout et doivent être considérées comme tel. Pour en garantir le succès, tout plan opérationnel de mise en oeuvre doit aborder simultanément les recommandations clefs en matière de sécurité et de politique.

C'est pourquoi la Norvège prie instamment Israël de s'abstenir de toute autre incursion militaire dans les zones se trouvant exclusivement sous administration palestinienne, de mettre un terme à sa politique d'exécutions extrajudiciaires, de faire preuve de retenue, de geler toutes les activités de peuplement, de mettre un terme aux bouclages et de transférer les taxes sur la valeur ajoutée dues à l'Autorité palestinienne.

Dans la ligne des efforts internationaux, la Norvège invite instamment le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne à faire de leur mieux pour mettre un terme aux attaques contre Israël et les Israéliens, de traduire en justice tous les terroristes connus, de renouveler leur engagement en faveur du cessez-le-feu annoncé le 26 septembre, de veiller à la pleine exécution des ordres de l'Autorité palestinienne concernant le cessez-le-feu et de poursuivre une pleine coopération en matière de sécurité avec Israël.

À notre avis, la mise en oeuvre des recommandations Mitchell et de l'accord Tenet pourrait être facilitée si les parties bénéficiaient d'un appui sous forme d'un mécanisme de contrôle. La

Norvège est prête à participer à une éventuelle mission de contrôle de la mise en oeuvre du plan Mitchell, si les parties en étaient d'accord.

L'une des principales raisons pour laquelle les tentatives de reprise des négociations sur le statut final ont échoué tient à l'absence d'une affirmation claire des objectifs de telles négociations. La Norvège en appelle à toutes les parties afin qu'elles reconnaissent les objectifs suivants pour les négociations sur le statut final : pour les Palestiniens, une fin à l'occupation de leurs territoires et la création d'un État viable et démocratique conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité; pour les Israéliens, le droit de vivre dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Ce n'est que lorsque les deux parties auront explicitement accepté ces objectifs qu'une reprise des négociations sur le statut final aura une chance d'aboutir.

Après plus d'un an d'Intifada et après les bouclages des territoires occupés qui en ont résulté, l'économie palestinienne connaît une grave récession. Les effets ont été dévastateurs. L'Autorité palestinienne est effectivement en faillite. Les services publics commencent à s'effondrer. Le taux de chômage est plus élevé que jamais. Le secteur privé est en crise. Les conséquences sont incalculables pour les civils innocents.

Dans ces circonstances très difficiles, la Norvège reste attachée à son rôle de Président du Comité de liaison ad hoc d'assistance aux Palestiniens. Nous oeuvrerons de concert avec la communauté internationale et continuerons de réunir des fonds pour le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne. Nous sommes, bien sûr, attachés à poursuivre notre programme bilatéral d'assistance économique au peuple palestinien.

Le destin des Israéliens et des Palestiniens est inséparable. La sécurité des Israéliens dépend de la sécurité des Palestiniens et inversement. La paix ne pourra être établie qu'au prix de compromis mutuels. Les parties doivent reconnaître que le chemin de la paix sera ardu et pénible, mais qu'à la fin du tunnel se trouvera la fin du conflit.

Le temps est venu pour les dirigeants du Moyen-Orient de s'engager à nouveau sur la voie de la paix. Les négociations sur le statut final doivent être reprises. En tant qu'ami des peuples israélien et

palestinien, la Norvège s'affirme de nouveau prête à aider les Israéliens et les Palestiniens à parvenir à une solution pacifique du conflit au Moyen-Orient.

M. Ling (Bélarus) (*parle en russe*) : À notre avis, le processus de paix au Moyen-Orient se trouve à présent dans un des moments les plus difficiles de son histoire, longue de plus d'un demi-siècle. Nous ressentons encore les conséquences des événements tragiques de septembre 2000 à Jérusalem-Est, qui ont causé une nouvelle avalanche destructrice de carnages et de souffrances, et qui ont jeté le doute sur les fondements des compromis essentiels réalisés à Madrid et à Oslo, et renforcés à Washington avec la signature du Mémorandum de Charm al-Cheikh.

La République de Bélarus considère avec une profonde préoccupation les actes de violence sans fin dans la région, qui continuent à faire de nombreux morts. Nous sommes profondément préoccupés des dommages irréversibles qui ont été portés aux perspectives de progrès vers un règlement pacifique du conflit. Dans le contexte de l'escalade prolongée de la crise, le Bélarus affirme une nouvelle fois sa position de principe concernant l'impact désastreux de toute forme de violence armée et d'activités terroristes dans la région sur le progrès vers un règlement final du conflit.

Nous appelons toutes les parties, par-dessus tout, à prendre conscience que toute nouvelle fusillade, attaque de missile, explosion, tout nouvel assassinat extrajudiciaire au Moyen-Orient est un coup porté à l'avenir pacifique des générations futures qui vivront dans la région. Elles ont le droit de vivre et de travailler dans leur foyer national, qui est le berceau de trois religions mondiales.

L'approche suivie par le Bélarus pour promouvoir une coexistence pacifique à long terme entre les Arabes et les Israéliens est nette et cohérente. Une paix globale et juste au Moyen-Orient n'est possible que si les résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967) et 338 (1973) sont mises en oeuvre et si le principe élémentaire « terre contre paix » est appliqué dans les négociations avec les Palestiniens, la Syrie et le Liban.

À cet égard, l'élément décisif sera sans aucun doute le niveau de volonté politique, de la part des diverses parties s'agissant d'appliquer strictement les obligations qu'elles ont assumées, en particulier dans le cadre de la Conférence de paix de Madrid et des divers accords de mise en oeuvre subséquents. La

pierre angulaire du processus de paix au Moyen-Orient demeure la réalisation par le peuple palestinien de son droit historique à l'autodétermination et la création d'un État palestinien indépendant. Il ne sera pas possible d'atteindre cet objectif sans un large mouvement de solidarité internationale avec le peuple palestinien et la mobilisation d'un soutien politique massif aux aspirations légitimes des Palestiniens.

Étant donné l'abrupte détérioration de la situation économique et sociale du peuple palestinien dans les territoires occupés et l'augmentation du nombre de réfugiés palestiniens, il faut accorder une importance particulière aux efforts combinés de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), des pays donateurs et des organisations internationales en vue de fournir au peuple palestinien une assistance économique, technique et humanitaire. La nécessité d'intensifier les actions concrètes à cette fin se fait durement sentir.

Le stade actuel d'évolution de la situation au Moyen-Orient pourrait être décisif pour l'avenir du processus de paix. Le moyen le plus rapide de sortir de cette impasse, qui fait de nouvelles victimes totalement innocentes, est de parvenir à de nouveaux accords à long terme.

À cet égard, nous comptons sur des mesures décisives prises par les cogarants du processus de paix en vue de ranimer le dialogue israélo-arabe sur la base du principe de renforcement de la confiance, de la sécurité et de la coopération. Les plus récentes déclarations faites par le Président des États-Unis d'Amérique, M. George Bush, le Secrétaire d'État, M. Colin Powell, de hauts représentants du Gouvernement russe et des États membres de l'Union européenne suscitent à cet égard un certain optimisme. Il est extrêmement important de maintenir l'élan communiqué par les efforts en ce sens, les initiatives contenues dans les recommandations de la Commission d'établissement des faits dirigée par M. George Mitchell, et par les accords ultérieurs conclus grâce aux bons offices de M. George Tenet.

Le Bélarus souhaiterait une fois de plus souligner son attachement à la responsabilité permanente de l'ONU, et surtout du Conseil de sécurité dans le règlement pacifique de la crise du Moyen-Orient sous tous ses aspects. Notre délégation est pleinement

déterminée à faciliter à l'avenir le renforcement du rôle clef de l'ONU dans la question du Moyen-Orient.

Pour terminer, je voudrais souligner que le Bélarus est fermement convaincu qu'il n'y a pas d'autre solution que de relancer le processus de paix, et que c'est le seul moyen de garantir le respect des droits inaliénables de tous les peuples du Moyen-Orient à vivre dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Nous appelons toutes les parties à briser le cercle vicieux de la violence réciproque, et à montrer un maximum de retenue afin de créer une atmosphère propice à la reprise du dialogue.

M. Al-Awdi (Koweït) (*parle en arabe*): La région du Moyen-Orient traverse une phase critique, alors que des événements nouveaux interviennent chaque jour du fait du maintien de l'occupation par Israël des terres arabes en Palestine et au Golan syrien. Cette occupation s'accompagne de pratiques odieuses qui font du conflit arabo-israélien une réalité qu'on ne peut ignorer, à la différence d'autres conflits qui font maintenant partie de l'histoire.

À l'occasion du débat sur les deux points concernant la question de la Palestine et du Moyen-Orient, le Koweït considère la situation dans la région à la lumière des événements nouveaux liés à la question palestinienne, en particulier, et des relations israélo-palestiniennes en général. Il est devenu clair pour chacun que le maintien de l'occupation par Israël de territoires arabes constitue la source première de tension dans la région.

Je n'exagère pas en disant que les parties qui, dans la communauté internationale, se préoccupent de l'établissement de la paix dans notre région vont devoir faire face à de nouveaux défis, qui tiennent à la frustration, à la colère et au ressentiment partagés par les Palestiniens et les peuples de la région en raison des odieuses pratiques israéliennes contre d'innocents Palestiniens et leurs institutions nationales. En conséquence, il sera nécessaire d'urgence à ce stade de rétablir la confiance et de rassurer les peuples de la région pour mettre fin à la violence, et pour ouvrir la voie à une mise en oeuvre des accords signés dans le cadre du processus de paix et des accords ultérieurs, en particulier des recommandations du rapport Mitchell.

Le Koweït pense que la question palestinienne se trouve au coeur du conflit arabo-israélien, et que la paix ne sera pas juste et durable dans la région, à moins

que nous ne prenions en compte toutes les exigences du peuple palestinien, exigences que nous rappelons de longue date depuis le début de l'occupation par Israël des terres palestiniennes.

Premièrement, il est urgent qu'intervienne le retrait total par Israël des territoires palestiniens et des zones sous la juridiction de l'Autorité palestinienne en conformité avec les résolutions de l'ONU, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et qu'Israël mette en oeuvre les accords bilatéraux signés avec l'Autorité palestinienne de façon à garantir que le peuple palestinien recouvre ses droits politiques légitimes, notamment le droit de créer un État indépendant sur son territoire, avec la ville sainte de Al Qods Al Charif pour capitale.

J'aimerais souligner l'importance qu'il y a à appuyer les exigences du peuple palestinien, son droit à Jérusalem, le droit des réfugiés au retour et la nécessité de mettre un terme aux politiques de peuplement et de judaïsation poursuivies par le Gouvernement israélien.

Deuxièmement, il faut exercer une pression sur Israël, par tous les moyens possibles, afin de faire cesser ses pratiques de répression et ses meurtres délibérés d'innocents Palestiniens, pratiques qui dernièrement ont pris un nouveau tournant caractérisé par l'indifférence et le mépris total à l'égard de l'opinion arabe. Israël poursuit sa politique délibérée de meurtres de citoyens innocents et d'enfants. Le tout dernier incident concernait cinq étudiants qui ont été tués par des explosifs provenant d'un tank israélien.

Les pratiques barbares d'Israël sont un exemple clair de violation des droits de l'homme, des instruments internationaux et du droit international humanitaire. Elles sont également une violation flagrante des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et des déclarations de ce dernier relatives à la protection des civils en time de guerre et de conflit, sujet auquel le Conseil de sécurité s'est intéressé de près ces derniers temps. Dans ce contexte, j'aimerais lancer un appel aux membres du Conseil de sécurité pour qu'ils oeuvrent à la création d'une force d'observation des Nations Unies qui serait chargée de garantir la protection des civils palestiniens, et notamment des enfants.

Afin d'appuyer les demandes du peuple palestinien, le Koweït continuera de répondre aux besoins humanitaires par le biais de son appui continu à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies

pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et il continuera d'honorer ses engagements, conformément aux décisions prises lors de sommets arabes, en envoyant une aide humanitaire par l'intermédiaire de la Société du Croissant-Rouge koweïtien au peuple palestinien dans les territoires occupés. Le Croissant-Rouge koweïtien a envoyé sa dernière cargaison de secours le 8 octobre.

Le Koweït se félicite de la nouvelle approche adoptée récemment par les États-Unis, de leur appui de la création d'un État palestinien indépendant. Il se félicite également de ce que les États-Unis aient insisté sur la nécessité d'en finir avec la violence et de mettre en oeuvre les recommandations du rapport Mitchell. Nous en appelons à toutes les parties internationales, notamment à l'Union européenne et à la Fédération de Russie, afin qu'elles poursuivent les importants efforts actuellement entrepris pour obtenir des progrès, dans la ligne de l'initiative du Gouvernement des États-Unis – c'est-à-dire pour fixer un cadre chronologique à la solution définitive de ce problème.

Pour parvenir à un accord permettant l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, il faudra impérativement tenir compte de la nécessité d'un retrait total des forces d'occupation israéliennes de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien occupé, jusqu'aux frontières du 4 juin 1967.

Le Gouvernement israélien tire actuellement parti de la situation internationale de façon négative et a intensifié sa politique de persécution des citoyens syriens qui vivent dans le Golan. En outre, le même Gouvernement a essayé de détruire des biens appartenant aux citoyens syriens de la région et il a intensifié ses activités de peuplement. Il faut que cessent ces pratiques et ces activités israéliennes.

Nous en appelons à Israël pour qu'il mette un terme à ses menaces constantes contre la sécurité et la souveraineté du Liban frère et qu'il achève son retrait du Sud Liban, y compris des fermes de Shabaa afin que le Gouvernement libanais puisse entreprendre des efforts de croissance, de reconstruction et de relèvement. Nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle continue d'accorder au Gouvernement libanais l'appui nécessaire à cet effet.

Pour terminer, nous espérons que l'année prochaine, lorsque nous examinerons à nouveau ce point de l'ordre du jour, nous aurons été témoins d'une

évolution positive qui répondra à nos espoirs et à nos aspirations de paix et de stabilité dans la région du Moyen-Orient. Ceci ne deviendra réalité que lorsque tous les membres de la communauté internationale se rendront compte qu'il faut trouver une solution à la principale cause de tension dans la région. Nous pensons que ce n'est qu'ainsi que nous pourrions réaliser nos aspirations à la paix dans la région.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Cette année, l'Assemblée générale débat de deux points – le Moyen-Orient et la question de Palestine – au moment même où certains indicateurs régionaux et internationaux s'avèrent extrêmement importants. Les attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis ont jeté une ombre sur nos travaux de ces deux derniers mois.

Pour ce qui est du Moyen-Orient, malgré tous les efforts déployés pour remettre le processus de paix sur les rails, nous avons constaté les redoutables tactiques dilatoires utilisées par le Gouvernement israélien, qui a affiché des politiques contraires à la paix et à la légitimité internationales. C'est aujourd'hui le dixième anniversaire de la Conférence de paix de Madrid, à travers laquelle la Syrie a sincèrement essayé, en coopération avec la communauté internationale, d'ouvrir la voie à une paix réelle, juste et globale au Moyen-Orient.

Les négociations sérieuses et résolues menées par la Syrie toutes ces années ont prouvé à la communauté internationale deux faits importants : tout d'abord, qu'Israël n'a pas vraiment l'intention de parvenir à une paix juste et globale conformément aux résolutions des Nations Unies; et, deuxièmement, que la Syrie a droit à une restitution totale du Golan aux frontières du 4 juin 1967 sans qu'il soit question de marchander.

Toutefois, nous avons toujours été choqués par les tactiques dilatoires utilisées par Israël, par son arrogance, son déni des droits et ses tentatives d'éviter l'instauration de la paix. En fait, Israël a mis en oeuvre la politique à laquelle s'était engagé son premier ministre d'alors – c'est à dire qu'elle a fait tourner ces négociations en rond pendant 10 ans dans un cercle vicieux. Ceci a eu des résultats dangereux et tragiques.

L'occupation israélienne du Golan s'est accompagnée d'une tentative de promulguer des lois, de prendre des mesures pour annexer les terres et d'avoir recours à toutes les méthodes possibles à cette fin; de faire tout ce qui était en son pouvoir pour

construire des colonies de peuplement et faire venir des colons de différentes régions du monde, violant ainsi toutes les résolutions et pactes internationaux. Israël a détruit et totalement rasés les centres urbains. Il s'est emparé des sources d'eau potable et a détruit l'agriculture et la richesse animale, détruisant ainsi les revenus des citoyens arabes syriens du Golan.

Je voudrais signaler que le nombre de personnes déplacées, qui avaient été expulsées par Israël en 1967, se chiffre maintenant à environ un demi million de Syriens originaires du Golan occupé qui attendent toujours de pouvoir retourner sur leurs terres et dans leurs foyers. Par contre, le nombre de colons israéliens dans le Golan ne fait qu'augmenter. Les autorités d'occupation israéliennes ont accru le nombre de colonies de peuplement, qui s'élève maintenant à 40, en violation flagrante de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité.

Paix et occupation ne peuvent coexister. La paix ne peut aller de pair avec la force à laquelle recourt chaque jour Israël, en tuant des civils palestiniens innocents. La Syrie a toujours souligné la nécessité d'une action constante aux fins d'instaurer une paix juste et globale sur la base de la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et du principe « terre contre paix », de façon à garantir le retrait d'Israël des territoires syriens et palestiniens occupés sur les lignes du 4 juin 1967. Israël devrait également achever son retrait du Liban et relâcher de ses prisons tous les Arabes détenus.

Récemment, certaines déclarations contenant des éléments positifs ont été faites, en vue de relancer le processus de paix et d'appeler l'attention sur la situation explosive au Moyen-Orient. Nous espérons que celles-ci s'accompagneront de mesures pratiques visant à mettre un terme à l'occupation israélienne des terres arabes, à obliger Israël à respecter la légitimité internationale et à mettre en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Notre peuple, qui résiste à l'occupation et à la répression israéliennes depuis plusieurs décennies, souhaite qu'Israël s'engage véritablement à appliquer les résolutions de l'ONU sur tous les fronts, ainsi qu'à mettre un terme à son occupation de tous les territoires arabes et à se retirer sur les lignes du 4 juin 1967. Nous estimons que si les cogarants du processus de paix, l'Union européenne et l'ONU ne cherchent pas sérieusement à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, cette

occasion aura été perdue, une fois de plus, ce qui pourrait avoir des répercussions dangereuses dans cette région importante et névralgique.

Son Excellence M. Bashar Al-Assad, Président de la République arabe syrienne, a clairement indiqué que la Syrie attache une grande importance à la paix comme option stratégique, de façon à instaurer une paix juste et durable dans la région, et ce malgré les circonstances extrêmement difficiles qu'a connues le processus de paix.

Israël, quant à lui, jour après jour, prouve qu'il est opposé à une paix juste et durable : le souhait d'arriver à la paix ne saurait être compatible avec le désir de tuer. Les assassinats, qui sont reconnus ne sauraient être la preuve d'un réel désir de parvenir à une paix véritable et ne peuvent jamais conduire à la stabilité dans la région.

Israël accuse de terrorisme tout Arabe qui résiste à son occupation, à sa répression et à ses massacres. Depuis de nombreuses années, la Syrie appelle la communauté internationale à condamner le terrorisme, sous toutes ses formes, notamment le terrorisme d'État pratiqué par Israël. Il est opportun de mentionner ici le fait bien connu que notre région n'avait pas fait face à ce phénomène de terrorisme, tout au long de son histoire, jusqu'à la création, sur une base religieuse, d'Israël, en 1948, qui doit son existence à l'activité d'organisations terroristes de triste mémoire qui ont semé la crainte et la terreur en Palestine et au-delà. Il est malheureux qu'Israël, qui a excellé dans la pratique du terrorisme pour poursuivre son occupation des territoires arabes et pour expulser les Palestiniens de leurs foyers et de leurs terres et qui a perpétré tant de massacres, ne soit pas tenu pour responsable de ses crimes.

Le peuple palestinien a ainsi compris que sa seule option pour vaincre le désespoir et surmonter la frustration, face à l'indifférence de la communauté internationale, était de mener une Intifada après une autre, pour résister à l'occupation, pour libérer ses terres et pour recouvrer sa dignité – comme celle dont jouissent tous les autres peuples du monde.

Au cours de l'invasion du Liban, en 1982, Israël a commis les crimes les plus atroces, notamment en pilonnant Beyrouth et en lui imposant un blocus pendant plus de 80 jours. Il a tué des milliers de civils libanais innocents; il a détruit l'infrastructure de ce pays; il a commis d'horribles massacres, comme à

Sabra et à Chatila. Devant ces atrocités et le recours arrogant d'Israël à la force, le peuple libanais a estimé que la seule voie qui s'offrait à lui était de résister à l'occupation et de persévérer. La résistance libanaise a donc pu s'opposer à l'occupation israélienne et y mettre fin sur la majeure partie du territoire national. Personne au monde ne devrait oublier que la lutte de résistance a été menée sur les terres libanaises occupées, contre les forces israéliennes d'occupation – alors que ces dernières ont tué des milliers de civils libanais et détruit plus d'une fois l'infrastructure libanaise.

Dans une déclaration récemment faite à l'Assemblée générale, il y a de cela quelques jours, le Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, M. Farouk Al-Shara', a souligné que ceux qui veulent cibler le terrorisme dans notre région doivent s'en prendre en tout premier lieu au terrorisme israélien. Car, ce à quoi Israël a recours, c'est la pire forme de terrorisme.

La paix, c'est la volonté de pleinement respecter les décisions de la légitimité internationale. La paix, ce ne sont pas des paroles creuses. C'est une pratique et une réalité sur le terrain, il ne s'agit pas de fabrications de toutes pièces, cherchant à couvrir des massacres et des atrocités. La poursuite de l'occupation israélienne signifie que la résistance à cette occupation est légitime. Ceux qui croient qu'ils peuvent mettre un terme à cette résistance et à l'Intifada se leurrent. Cela se poursuivra tant que durera l'occupation. Le Gouvernement israélien commettrait une erreur s'il estimait qu'il était en mesure d'imposer la sécurité avant d'instaurer une paix dans la région, car la sécurité est le fruit de la paix et son aboutissement logique.

M. Al-Jomae (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale a, à son ordre du jour, le point intitulé : « La situation au Moyen-Orient » sur lequel elle se penche depuis 56 années, soit depuis la date de la création de l'Organisation. Dans la déclaration historique du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement des pays du tiers monde et d'autres pays ont affirmé leur attachement à la Charte et aux principes de l'égalité souveraine entre États, ainsi qu'au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Hier, et aujourd'hui même, nous avons débattu de la Palestine et avons dit que le règlement de la question du Moyen-Orient est subordonné au règlement du

problème palestinien, et que le règlement du problème palestinien passe nécessairement par la mise en oeuvre des résolutions de l'ONU, par l'édification d'un État palestinien avec Jérusalem pour capitale, et par le retour des réfugiés palestiniens ou leur indemnisation, s'ils choisissent de ne pas revenir.

La solution du problème palestinien repose donc sur ces trois principes. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement de mon pays réitère son appel aux États concernés par le processus de paix afin qu'ils mettent fin aux effusions de sang et qu'ils contraignent Israël à respecter les dispositions du droit international ainsi que les résolutions de l'Organisation, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et le principe de « terre contre paix ».

Tous les États de la région, à l'exception d'Israël, ont adhéré au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Israël refuse d'y adhérer ou d'accepter que ses installations nucléaires fassent l'objet de missions de vérification internationale, ce qui pose une menace à la paix et à la stabilité de la région.

L'Arabie saoudite est profondément préoccupée par ce problème. Nous voulons que le Moyen-Orient devienne une zone totalement exempte d'armes nucléaires et trouvons donc le refus d'Israël peu acceptable. Nous rejetons aussi toute politique reposant sur le concept de « deux poids, deux mesures », comme celle qui exempterait Israël de l'obligation d'adhérer au TNP.

Le respect de la légalité internationale et des engagements souscrits sont les deux piliers de la sécurité et de la stabilité. Les tensions que connaît notre région et le cycle de la violence qui s'y donne cours n'ont pas d'autre cause que le non-respect par Israël du droit international et des résolutions de l'Organisation.

La stabilité à laquelle nous aspirons suppose un retrait immédiat par Israël du Golan syrien ainsi que des fermes de Chebaa au sud Liban. Voilà pourquoi nous pensons que la communauté internationale doit jouer un rôle actif en la matière afin de garantir le

respect de la légalité internationale.

Report de la date de suspension des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : J'attire l'attention des membres sur la date de suspension de la session actuelle. Les membres se souviendront qu'à sa 3e séance plénière, le 19 septembre 2001, l'Assemblée générale a décidé que la cinquante-sixième session s'achèverait le mardi 11 décembre 2001.

Cependant, j'ai été informé par les Présidents des Deuxième et Cinquième Commissions que ces Commissions ne pourront pas conclure leurs travaux d'ici le 11 décembre 2001. Dès lors, l'Assemblée ne pourra pas achever ses travaux à cette date. Je voudrais par conséquent proposer à l'Assemblée qu'elle reporte la date de suspension de la session actuelle au vendredi 21 décembre 2001.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée est d'accord sur cette proposition?

Il en est ainsi décidé.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : À la suite de la décision qui vient d'être prise de reporter la date de clôture de la session actuelle, je voudrais maintenant faire une annonce concernant le programme de travail de l'Assemblée générale.

J'attire l'attention de l'Assemblée sur le document A/INF/56/3/Add.2, qui couvre la période du 3 au 14 décembre 2001 et qui est maintenant en train d'être distribué aux États Membres dans la salle.

Les listes d'inscription des orateurs pour les points mentionnés dans le document A/INF/56/3/Add.2 sont ouvertes.

L'Assemblée générale sera, en temps utile, tenue informée des dates prévues pour l'examen des autres points de l'ordre du jour, ainsi que de tout changement supplémentaire.

La séance est levée à 12 h 45.